

CLASSE DE TERMINALE SESSION 2023-2024

Notice à l'attention des candidats individuels et des candidats Cned libres

DOCUMENT A LIRE ET A CONSERVER



01 REGLEMENTATION

Vous allez vous inscrire aux épreuves terminales du baccalauréat général ou technologique – session 2023-2024.



 $Pour \ toute \ communication \ par \ mail \ avec \ le \ Service \ des \ Examens \ et \ concours, \ merci \ d'indiquer:$

nom, prénom, n° de candidat, Terminale Générale ou Terminale STMG

Pour le baccalauréat général, vous adresser à Marion Edouiri (<u>marion.edouiri@secmaroc.org</u>)

Pour le baccalauréat technologique, vous adresser à Clémence Bordier (<u>clemence.bordier@secmaroc.org</u>)

1 ACADEMIE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire dans la base Maroc, sous l'égide de l'académie de Bordeaux, vous devez obligatoirement résider au Maroc. Un justificatif de domicile est exigé.

2 Vous etes en situation de handicap

Les consignes académiques pour la session 2024 sont en ligne sur : http://www.sec-maroc.org

Les demandes doivent être adressées dès à présent au service des examens et concours (envoi par Amana Service des Examens et Concours rue Jaafar Essadik – lycée Descartes – Agdal 10 000 Rabat)

Date limite des demandes d'aménagement d'épreuves : le 1er décembre 2023 (toute demande parvenue après cette date sera refusée).

ATTENTION: les aménagements déjà accordés lors des sessions précédentes (Epreuves anticipées 2023 ou Baccalauréat 2023) sont reconduits. Pour cela, vous devrez cocher la case « demande d'aménagement d'épreuves au titre du handicap=OUI ». Inutile de faire un nouveau dossier.

3 VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN ECHEC (EX: REDOUBLANTS)

Si vous choisissez de conserver une note, vous ne pourrez pas obtenir de mention (sauf notes obtenues aux épreuves de français en 2023). Si au contraire, vous choisissez de ne pas conserver une note, celle-ci sera définitivement perdue. La conservation de note est possible dans la limite des cinq sessions qui suivent la première session à laquelle le candidat s'est présenté.

> Epreuves anticipées de français :

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français 2023, même inférieures à 10. Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français 2022 si elles sont égales ou supérieures à 10.

> Epreuves terminales du premier groupe : Notes égales ou supérieures à 10

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves de philosophie, grand oral, épreuves de spécialité de terminale.

> Tronc Commun (langues vivantes A et B, Histoire géographie, Enseignement moral et civique, enseignement scientifique ou mathématiques et EPS)

Le redoublement de la classe de terminale entraîne la perte des notes de contrôle continu de terminale (quel que soit le statut du candidat).

Les notes de contrôle continu (ou des épreuves ponctuelles) de la classe de première sont conservées pendant un an (donc si je redouble en 2024 je peux garder les notes de tronc commun de première (obtenues en 2022)).

Si je passe l'examen après deux échecs (2022 et 2023), les notes de la classe de première ne sont pas conservées. Dans ce cas, je suis évalué uniquement sur les notes de contrôle continu de Terminale (je suis dispensé de contrôle continu de première). Exception : la spécialité non poursuivie (épreuve à passer en mai/juin pour obtenir une note).

> Notes supérieures ou égales à 10 obtenues avant 2021

Vous trouverez au lien suivant les tableaux d'équivalence pour connaître les notes supérieures ou égales à 10 que vous pouvez conserver : voie générale, voie technologique

4 VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN SUCCES

Si vous souhaitez obtenir une mention, vous devez passer toutes les épreuves (sauf épreuves de français pour les bacheliers 2023) et choisir la situation à l'inscription « Déjà bachelier (pas de demande de dispenses) ».

Si vous ne visez pas l'obtention d'une mention, vous devrez choisir la situation à l'inscription « Déjà bachelier (demande de dispenses) », pour l'obtention du baccalauréat, seules seront prises en compte les notes obtenues aux épreuves passées.

Précisions réglementaires :

- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat général obtenu après la session 2021 et que vous vous inscrivez à nouveau, vous devrez repasser 2 EDS (dont au moins un sera nouveau, c'est-à-dire non suivi en première).
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat technologique obtenu après la session 2021 et que vous souhaitez présenter la même série, vous devrez choisir un enseignement spécifique différent et vous passerez les 2 EDS. En cas d'inscription en voie générale, vous passerez les 2 EDS et la philosophie
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat obtenu avant la session 2021, les mêmes règles s'appliquent mais vous devrez également passer le Grand Oral.
- Pour plus d'information : Arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat

5 Vous avez effectue une année d'études à l'étranger en 2022-2023

Sur demande, vous pouvez conserver les notes des épreuves anticipées de français passées en 2022. Vous devez joindre la copie du certificat de scolarité à l'étranger et le relevé de notes des épreuves anticipées dans les pièces justificatives après l'enregistrement de votre inscription.

6 EPREUVES D'EPS (DATE DE PASSAGE DES EPREUVES : AVRIL 2024)

Cas	Procédure cyclades et documents médicaux à fournir
Candidat apte	Saisir : « Contrôle ponctuel – Apte »
	Choix de deux activités parmi : demi-fond / tennis de table / danse
	Transmettre un certificat médical au Service des Examens et Concours (voir modèle certificat en ANNEXE 1). Le certificat
	doit être complété par un médecin conseil auprès du Consulat (voir ANNEXE 2).
	Conseil : garder une copie par sécurité.
Candidat inapte	En cas d'inaptitude totale saisir : « Contrôle ponctuel – Inapte »
pendant toute	En cas d'inaptitude partielle (demande d'aménagement) saisir « épreuve aménagée (contrôle ponctuel) »
l'année (dispense	
de l'épreuve à	Transmettre un certificat médical EPS au Service des Examens et Concours (voir modèle certificat en ANNEXE 1). Le
l'examen) ou bien candidat qui	certificat doit d'abord être complété par un médecin conseil auprès du Consulat (voir ANNEXE 2), avant d'être visé par le Médecin de santé scolaire :
demande un	le Wedeelii de Sante Scolaire .
aménagement	Se rendre au service de santé scolaire aux dates et heures suivantes :
	lycée Descartes de Rabat le mercredi 29 novembre 2023 entre 16h et 18h ou le mercredi 13 décembre 2023 entre 16h et 18h.
	ou
	 lycée Lyautey de Casablanca (site de Beaulieu, entrée rue Aït Ourir) <u>uniquement</u> le 7 décembre 2023 entre 8h et 12h
	ou
	lycée Victor Hugo de Marrakech le vendredi 10 novembre 2023 de 10h à 12h ou vendredi 8 décembre 2023 de 10h à 12h.
	ATTENTION! LORS DES VISITES AUPRES DES DEUX MEDECINS MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE DOSSIER MEDICAL RECENT ET
	COMPLET (RADIOS, CERTFICATS MEDICAUX, ORDONNANCES etc). Transmettre le certificat médical original visé par les deux médecins au service des examens et concours avec votre
	dossier. A défaut, vous serez considéré « Apte » et serez convoqué aux épreuves.
	Conseil: qarder une copie par sécurité.

Informations utiles EPS: voir http://www.sec-maroc.org (rubrique Baccalauréat, informations épreuves EPS)

02 Informations pratiques

1 DOCUMENTS

Tous les documents (convocations, décisions d'aménagements d'épreuves, copies et relevé de notes) vous seront transmis exclusivement sur votre espace CYCLADES. Un courriel vous sera alors adressé à l'adresse utilisée pour votre inscription.

Vous devez consulter régulièrement cette boîte mail et votre compte CYCLADES.

Il est fortement déconseillé de changer d'adresse mail en cours d'année

2 CONVOCATIONS

Les convocations aux différentes épreuves que vous devez passer vous seront adressées dans votre espace CYCLADES.

Si 2 semaines avant les épreuves vous n'avez pas de convocation, signalez-le à :

<u>marion.edouiri@secmaroc.org</u> (Voie générale) <u>clemence.bordier@secmaroc.org</u> (Série STMG)

3 CALENDRIER

Le calendrier détaillé de toutes les épreuves n'est pas encore fixé. Le service des examens et concours le mettra en ligne sur son site ultérieurement.

Les dates des épreuve terminales écrites ont été publiées au Bulletin Officiel du 19 octobre 2023.

https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo39/MENE2326253N

03 OPERATIONS D'INSCRIPTION

Pour les candidats individuels l'inscription à l'examen du baccalauréat se fait en ligne entre le **08 novembre 2023** à **10h et le 1**^{er} **décembre 2023 à 18h** en cliquant sur le lien ci-dessous (ou en copiant cette adresse dans votre navigateur Mozilla Firefox ou Internet Explorer) :

https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/

Après la date limite, aucune inscription ne sera acceptée!

1 CREATION DU COMPTE (UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT N'A PAS DE COMPTE)

<u>Si vous possédez déjà un compte CYCLADES</u> (ex : candidat qui a passé les épreuves anticipées), connectez-vous et passez à l'étape 3. Afin de conserver les notes obtenues en 2023, vous devez obligatoirement utiliser le compte des années précédentes, y compris si vous étiez scolarisé(e) en établissement ou dans une autre académie.

<u>Si vous ne possédez pas de compte Cyclades</u>, cliquez sur « créer un compte ». Remplissez le formulaire. Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être identiques à votre carte d'identité. Celle-ci sera à présenter lors des épreuves et pour la remise du diplôme en 2023.



Notez et enregistrez votre adresse mail et votre mot de passe

Une adresse mail ne peut correspondre qu'à un compte et à un candidat.

2 ACTIVATION DU COMPTE

Vous allez recevoir un courriel contenant un lien. En cliquant dessus **dans les 48h**, vous activerez votre compte. Sinon, il faudra recommencer la création du compte.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié », « réinitialisation du mot de passe » et saisissez votre adresse courriel. Vous recevrez un courriel avec un lien pour créer un nouveau mot de passe.

3 INSCRIPTION

ONGLET INFORMATIONS CANDIDATURE

SITUATION A L'INSCRIPTION

Vous étiez en 1ère l'année passée	Vous trouverez votre relevé de notes des épreuves anticipées dans votre compte Cyclades. Vous devez compléter SI NECESSAIRE votre Profil de candidat en classe de 1ère (choix de spécialités faits en première). Vous devez obligatoirement reporter les choix faits en première, mentionnés sur votre relevé de notes (par exemple si LVA anglais en première, vous devez sélectionner LVA anglais en terminale). Attention! si vous n'avez pas la possibilité de « compléter » votre inscription à partir de vos données de 2023 (vous ne retrouvez pas vos notes par exemple), parce que votre situation a changé (nouvelle installation au Maroc, changement de statut ou autre) veuillez envoyer un mèl avec votre relevé de notes 2023 à : marion.edouiri@secmaroc.org (baccalauréat général) clemence.bordier@secmaroc.org (baccalauréat technologique)
Vous vous êtes déjà présenté au baccalauréat général ou technologique et vous avez échoué. Vous pouvez conserver vos notes sous certaines conditions.	Vous avez utilisé le compte de l'année dernière : les conservations de notes possibles sont automatiquement mises dans votre inscription. Si vous souhaitez passer à nouveau une de ces épreuves, vous devez en faire la demande par courrier à joindre à votre dossier d'inscription.
Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique. Vous voulez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Vous pouvez demander la dispense d'épreuves par courrier à joindre à votre dossier d'inscription.
Vous avez été scolarisé à l'étranger entre la première et la terminale.	Vous pouvez garder les notes de français et de spécialité non poursuivie de 2022, en joignant à votre dossier d'inscription un justificatif de votre scolarité à l'étranger en 2022/2023 et le relevé de notes de 2022.
Vous avez plus de 20 ans ou vous aurez 20 ans en 2024 et vous voulez passer toutes les épreuves (celles de première et terminale) en 2024	Pas de justificatif à transmettre pour les candidats âgés de plus de 20 ans au 31 décembre 2024 qui passent le baccalauréat pour la première fois : vous pouvez passer les épreuves de première avec les épreuves terminales en 2024. Vous devez vous inscrire aux épreuves terminales (BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE) (et vous serez inscrit aux épreuves de première et de terminales avec cette inscription) (ne pas faire d'inscription aux épreuves anticipées du Baccalauréat).

CATEGORIE

Situation	catégorie du candidat
Vous ne suivez pas de cours ou vous suivez des cours par le CNED en classe libre	INDIVIDUEL

LE CHOIX DE L'ETABLISSEMENT

Catégorie du candidat	Etablissement
INDIVIDUEL	Le choix de l'établissement (ou centre d'écrit) correspond à la zone géographique dans laquelle vous souhaitez être convoqué(e), dans la limite des places disponibles. par exemple si vous résidez dans la zone de Rabat, vous sélectionnez INDIV RABAT)

✓ Nouvelle candidature (candidat qui passe toutes les épreuves en 2024) :

Qualification présentée

Dans cet onglet, je choisis le « Baccalauréat général » (je précise mes enseignements de spécialités) ou le « Baccalauréat technologique » (STMG)

Choix des enseignements :

Qualification présentée	Série	Choix des enseignements
		Compléter le profil de candidat de première : 3 spécialités
Baccalauréat général		Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + éventuels enseignements optionnels (facultatif)
		Compléter le profil de candidat de première : 3 spécialités
Baccalauréat Technologique	STMG	Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités dont 1 à valoriser + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + éventuels enseignements optionnels (facultatif)

Pour la série STMG, l'ETLV peut être choisie sur la LVA ou la LVB et le choix est limité (soit anglais, soit espagnol).

✓ Vous avez déjà passé les épreuves anticipées (ou les épreuves anticipées et terminales)

Qualification présentée Série		Choix des enseignements	
Baccalauréat général		Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + éventuels enseignements optionnels (facultatif)	
Baccalauréat Technologique	STMG	Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités dont 1 à valoriser + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + éventuels enseignements optionnels (facultatif) Sur une des deux épreuves (LVA ou LVB) le candidat s'inscrit en « enseignement technologique en langue vivante étrangère »	

Pour la série STMG, l'ETLV peut être choisie sur la LVA ou la LVB et le choix est limité (soit anglais, soit espagnol).

Informations supplémentaires

- Durant l'ouverture du service d'inscription Grand Public, toute modification de la candidature est possible par le candidat.
- Rappel: les épreuves facultatives (enseignements optionnels) sont difficiles et demandent une haute technicité. En choisissant l'une d'elles, je peux être convoqué dans un centre d'examen situé loin de chez moi et à mes frais. Les notes obtenues pour les options sont prises en compte pour le résultat du baccalauréat avec un coefficient 2. (y compris les notes inférieures à 10). Toute absence non justifiée d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu.

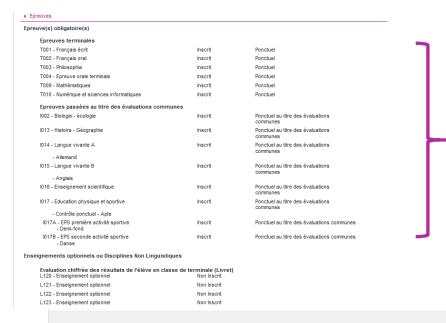
04

VERIFICATION DES DONNEES CYCLADES

IL FAUT VERIFIER TOUTES LES DONNEES et CORRIGER LES ERREURS AVANT LE 1ER DECEMBRE 2024

ACADÉMIE DE BORDEAUX - BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE - 2021





Epreuves à passer en 2023/2024 :

- les épreuves terminales
- les épreuves passées au titre du contrôle continu (« évaluations communes »)
- les enseignements facultatifs

si vos notes de français de 2023 ne figurent pas (vous êtes « inscrit » aux épreuves) veuillez contacter la gestionnaire.

En cas d'épreuves terminales passée en 2023 ou avant, les notes égales ou supérieures à 10 sont mentionnées. Si vous souhaitez ne pas conserver cette/ces note/s veuillez contacter la gestionnaire.

Gestionnaire bac général, Mme Edouiri Gestionnaire bac STMG, Mme Bordier

Enregistrer Annuler



En cas d'erreur, je modifie en ligne



Aucune modification ne sera prise en compte après la validation de l'inscription aux épreuves anticipées du Baccalauréat Mon inscription est vérifiée et exacte, prime j'enregistre <u>avant le 1^{er} décembre</u> <u>2023</u>.

Veuillez enregistrer votre récapitulatif d'inscription et l'imprimer.

05

DOSSIER A FAIRE PARVENIR AU SERVICE DES EXAMENS ET CONCOURS

Envoi de votre dossier par courrier rapide (service Amana conseillé) au Service des Examens avant le 10 décembre 2023

NE PAS ENVOYER LE DOSSIER PAR LETTRE RECOMMANDEE

Prière de préciser au dos de l'enveloppe votre nom, prénom, n° de candidat, Baccalauréat général <u>ou</u> Baccalauréat STMG Envoi à Service des Examens et Concours – Rue Jaafar Essadik – Lycée Descartes- Agdal -10 000 Rabat.

Tous les candidats:

- Récapitulatif d'inscription Cyclades <u>daté</u> et <u>signé</u>.
- Certificat médical pour l'EPS (utiliser le certificat médical ANNEXE I)



Si vous êtes concerné par une visite médicale au service de santé scolaire veuillez :

1/ envoyer une copie du certificat médical sans visa du médecin scolaire avant le 10 décembre 2023.

2/ envoyer par courriel le certificat médical visé par le médecin scolaire (selon planning des rendez-vous précisé en page 2) (envoi à marion.edouiri@secmaroc.org (Voie générale) ou à clemence.bordier@secmaroc.org (Série STMG)

Autres justificatifs à joindre à votre dossier, selon votre situation :

- Si vous n'avez pas passé les épreuves anticipées ou terminales au Maroc fournir justificatifs d'identité : copie du livret de famille (parents + page du candidat) et copie du passeport ou de la carte nationale d'identité
- <u>Si vous n'avez pas passé les épreuves anticipées ou terminales au Maroc</u> fournir justificatif de domicile (du parent ou du candidat) : contrat de bail ou facture d'eau et/ou d'électricité
- Relevé de notes d'une session antérieure si vous avez passé les épreuves anticipées en 2023 dans une autre académie
- Justificatif de séjour à l'étranger en cas d'interruption de scolarité (2022/2023)
- Relevé de notes d'une session antérieure du baccalauréat : vous devez indiquer sur ce document les notes que vous souhaitez conserver (ex : philosophie : 12/20 => CONSERVATION)
- Relevé de notes ou diplôme pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique
- Candidats demandant la reconduction des mesures d'aménagement d'épreuves accordées en 2023 : copie de la décision avec mention manuscrite « demande de reconduction pour 2024 + signature »

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION DE L'EXAMEN

Si votre dossier de demande d'inscription est conforme, une facture pour la participation aux frais d'examen vous sera transmise par le service des examens et concours, par courriel, en janvier 2024. Cette participation est fixée à 2.500 dirhams pour les candidats individuels et CNED libres.

L'information concernant les modalités de paiement sera transmise courant janvier **2024** lors de l'envoi de la facture.

DATE LIMITE DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS D'EXAMEN: le 15 février 2024.



Vous trouverez aux liens suivants les informations sur les programmes et les épreuves à subir ainsi que leurs modalités :

- Les programmes du lycée général et technologique : https://eduscol.education.fr/92/j-enseigne-au-lycee-generaltechnologique
- Des ressources pédagogiques : https://eduscol.education.fr/92/j-enseigne-au-lycee-generaltechnologique
- Les épreuves du Baccalauréat général et du Baccalauréat technologique :
 https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general
- <u>Candidats individuels</u> au baccalauréat informations sur les évaluations ponctuelles et terminales devant être passées : https://eduscol.education.fr/2343/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique
- Grand Oral: https://eduscol.education.fr/729/presentation-du-grand-oral (page en cours d'actualisation)





Liberté Égalité Fraternité

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EPS

ANNEXE 1

(pour tous les candidats individuels, CNED et les élèves des établissements privés hors contrat)

Je soussigné(e),	Docteur en médecine certifie, après			
avoir examiné M, Mme	que :			
□ le candidat est APTE et ne présente aucune contre-indication pour le Baccalauréat E.P.S. – session 2024 : <i>(cocher 2 cas pour le be le cas pour le be le cas pour le be le cas pour le baccalauréat E.P.S. – session 2024 : <i>(cocher 2 cas pour le be le cas pour le baccalauréat E.P.S. – session 2024 : <i>(cocher 2 cas pour le be le cas pour le baccalauréat E.P.S. – session 2024 : <i>(cocher 2 cas pour le baccalauréat E.P.S. – session 2024 : (cocher 2 ca</i></i></i></i>				
Le candidat présente une contre-indication à la pratique des activités sportives et nécessite un AMENAGEMENT pour le Baccalauréat E.P.S. Proposition du médecin (choix d'une seule épreuve):				
1) Marche athlétique 3) Stretching 2) Danse 4) Tennis de 1	Γable			
<u>IMPORTAI</u>	<mark>VT</mark>			
Le candidat qui demande un <u>aménagement d'épreuves</u> ou une « <u>inaptitude</u> » à l'épreuve est convoqué au service de santé scolaire :				
- du <u>Lycée Descartes</u> de Rabat, mercredi 29 novembre 2023 de 16h à 18h <u>ou</u> mercredi 13 décembre 2023				
de 16h à 18h - du <u>Lycée Lyautey</u> (Site de Beaulieu, Entrée rue Ait Ourir) de Casablanca, <u>uniquement</u> le jeudi 7 décembre				
2023 de 8h à 12h du <u>Lycée Victor Hugo</u> de Marrakech, vendredi 10 novembre 2023 à 10h <u>ou</u> vendredi 8 décembre 2023 à 10h				
Le candidat doit se munir du <u>dossier médical récent et complet de son médecin traitant</u> . Un certificat médical				
seul ne sera pas pris en compte. Les professeurs d'EPS, responsables des épreuves ponctuelles, proposeront le cas échéant, une épreuve adaptée en concertation avec le médecin de la santé scolaire (sauf pour les cas exceptionnels d'extrême gravité où le candidat sera déclaré «dispensé» de l'épreuve).				
Fait à, le/20_				
Cachet et signature du Médecin agrée par le consulat	Signature du candidat			

^{*}Cachet du service de santé scolaire pour aménagements/inaptes

MEDECINS CONSEILS AUPRES DES CONSULATS DE FRANCE AU MAROC

CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE DE RABAT

Docteur HDA-PEQUEUX Geneviève Avenue Hassan II Résidence Mamounia,

entrée A, appt 5 - **RABAT** Tél : 05 37 73 56 71

Docteur LAMOURI Faïçal Angle avenue Ennakil /rue Attoute

Secteur 10 Hay Riad - RABAT

05 37 71 24 42

Docteur TAIMI Abdellilah 29 bis rue jabal Toubkal

App. 1 Résidence Ramar2 Agdal - RABAT

Tél: 05 37 68 11 80

Docteur ARNAUD Christine 172 angle Avenue Mohamed DIOURI

Rue Salmane El Farissi – **KENITRA**

Tél: 05 37 37 89 41

<u>CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE DE TANGER-TETOUAN</u>

Docteur GUAZZI Yohan 1 rue 6 Jabal Tarek – Branes Narjiss - TANGER

Tél: 05 39 42 77 77

CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE DE CASABLANCA

Docteur GUIDON Alain 4, rue Jean Jaurès - CASABLANCA

Tél: 05 22 26 71 53

Docteur LACROIX BENSAID Anne 645 rue Goulmima - CASABLANCA

Tél: 05 22 29 91 23

<u>CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE DE MARRAKECH</u>

Docteur REITZER FrédéricAngle Av. Mohamed V et Moulay Hassan,

Imm. Berdaï, Entrée B 2ème étage - MARRAKECH

Tél: 05 24 43 95 62 ou 06 61 17 38 03

CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE DE FES

Docteur BENNIS Saïd Cité Mimosas Villa n°89 - FES

Tél: 05 35 94 40 02 ou 06 61 17 43 84

Docteur BURG Annie Route de Sefrou km 5,5

Lot Ben Abdallah - **FES** Tél : 05 35 65 06 47

Docteur BOUGHALEB Nathalie 1 rue Mouahidine (av. des Far, au-dessus de

la pharmacie de Paris) - **MEKNES** Tél : 05 35 52 03 75 ou 06 65 47 82 44

Docteur HORMI Mohammed 9 rue Ibn Khaldoun Angle Ben Abdellah - **OUJDA**

Tél : 05 36 70 30 00 ou 06 61 19 82 58

CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE D'AGADIR

Docteur OUAZZANI TOUHAMI Ahmed 8 rue 411 – Ennahda - **AGADIR**

Tél: 05 28 82 39 95

Docteur FOUISSI Abderrahim Av. Omar El Khattab, 131 – Les Amicales – **AGADIR**

Tél: 05 28 22 86 39